

Recension

E. Vandenbossche et S. Van Drooghenbroeck (sous la dir. de), *Europese voorschriften en Staatshervorming/Contraintes européennes et réforme de l'État*, Bibliotheek grondwettelijk recht, Bruges/Brugge, La Charte/Die Keure, 2013, 424 p.

par
Xavier MINY

Maître de conférences et assistant à l'Université de Liège

Les éditions La Charte/Die Keure ont édité en 2013 l'ouvrage collectif *Europese voorschriften en Staatshervorming/Contraintes européennes et réforme de l'État* codirigé par Sébastien Van Drooghenbroeck de l'Université Saint-Louis et Emmanuel Vandenbossche de la VUB à la suite du colloque organisé en mai 2012 par les deux universités. Bilingue français-néerlandais, l'ouvrage intégrant la collection « Bibliotheek grondwettelijk recht » axe ses analyses, comme son nom le laisse deviner, sur les contraintes européennes à prendre en considération lors des réformes institutionnelles de la Belgique. En analysant par ce prisme des choix politiques posés par le constituant dérivé, l'initiative est innovante, d'une part, par la variété des sujets traités, et, d'autre part, par une élaboration calquée à plusieurs reprises sur celle du débat offrant les bénéfices de la contradiction. Sont ainsi regroupés les développements politiques et juridiques de dix-sept intervenants des quatre coins de la Belgique dirigés vers les conséquences et limites du concept de « neutralité » réciproque régissant les rapports entre, d'une part, le processus d'intégration européenne et, d'autre part, la structure interne en évolution dans notre pays. Sous cet angle, les auteurs ont permis une démarche juridique « multiscalaire » en explorant l'influence européenne sur les différents niveaux de pouvoir à travers des thématiques diverses.

Sur le plan du contenu concret, l'étude de l'influence descendante de l'Union débute par quelques remarques préliminaires exposées par Marnix Van Damme sur l'évolution du rôle des entités fédérées dans le domaine international, par exemple grâce à leur participation à la consolidation de la position nationale au Conseil des ministres de l'Union européenne, et celle de la pénétration européenne (p. 5 : « Europese doorwerking in intern recht ») dans notre ordre juridique complexe qui ne brille pas par sa célérité à transposer les actes de l'Union.

Elke Cloots évoque pour sa part l'intégration européenne face à la protection de l'identité nationale en fédération. Elle identifie les rivalités potentielles entre les deux réalités politiques (p. 26 : « Europese integra-

ment quelques lignes au processus de régionalisation de l'impôt en cours. L'auteur exprime par ailleurs ses craintes quant à la perception par la Cour de Strasbourg du fédéralisme centrifuge belge : « het overhevelen van politieke macht van het centrale naar het regionale niveau », écrit-elle, « zou kunnen worden gezien als een vorm van desintegratie » (p. 49), une situation qui pourrait amener, selon elle, la Cour à privilégier l'intégration unifiante au détriment des caractéristiques du fédéralisme. À cette dernière contribution, Hugues Dumont ne manque point d'apporter plusieurs réserves en critiquant particulièrement la qualification d'États plurinationaux mise en avant pour définir les États fédéraux ou quasi fédéraux tout en admettant néanmoins la réalité d'un modèle sociologiquement pluriel qui n'est pourtant pas, à ses yeux, opposable à la Cour de justice de l'Union européenne ayant pour tâche d'assumer un « précieux rôle de chien de garde » si les entités fédérées ne jouent pas le jeu de l'intégration.

Le droit de l'Union comme facteur de centralisation de la Belgique constitue le sujet développé par Nicolas Bonbled à travers le pouvoir de substitution de l'autorité fédérale, les limites posées par la jurisprudence constitutionnelle aux pouvoirs implicites lorsque toute réglementation différenciée est impossible et la synchronisation des politiques inévitable, car liée au prescrit de directives précises à transposer. La production de Jan Beyers et Peter Bursens concerne de même les effets centralisateurs pour la gouvernance belge de l'Union et insiste sur la coordination que celle-ci impose (p. 119 : « de EU stimuleert een geleidelijke ontwikkeling naar meer coöperatieve vormen van federalisme »), tout en ajoutant la dimension économique de l'intégration qui provoque les choix divergents, fiscaux pour ne citer qu'eux, d'entités politiques plus petites et plus proches des électeurs. Partant du constat que les parlements nationaux sont amenés à jouer un rôle de plus en plus important pour réduire le déficit démocratique de l'Union européenne, Emmanuel Vandenbossche centre ses recherches sur le principe de subsidiarité et une réforme de la procédure de

Recensions

européen consacré à l'application dudit principe et les procédés donnés aux parlements pour contester la législation européenne.

Filip Van Overmeiren a pris le parti d'analyser la libre circulation et l'égalité des citoyens européens, ainsi que la répartition des compétences en Belgique. L'auteur synthétise le développement de la notion de citoyenneté de l'Union confrontée au concept de situation purement interne tout à fait singulier dans un cadre fédéral et susceptible de discriminer les habitants du Royaume. Dimitri Yernault prolonge la réflexion qui prend comme même point de départ l'arrêt *Zorgvezekering* pour disserter sur la sécurité sociale fédéralisée, l'union économique et monétaire et ses conséquences sur la fiscalité avant et après la redistribution matérielle de la 6^e réforme de l'État. Toujours dans la même thématique, l'article d'Edoardo Traversa et de Marc Bourgeois ne manquera pas d'intéresser non seulement les praticiens fiscalistes, mais aussi les personnes attentives à la répartition des pouvoirs en Belgique puisque celui-ci porte tout particulièrement sur les contraintes européennes susceptibles de restreindre l'exercice du pouvoir de taxation transféré aux entités fédérées.

La protection supranationale des droits de l'homme permet à Sebastien Van Drooghenbroeck d'exposer la « pression centripète » qu'elle exerce par son « effet centralisateur, qui culmine lui-même dans l'obligation de maintenir une matière ou une compétence déterminée sous la juridiction unique et exclu-

sive de l'autorité fédérale » (p. 295) et l'écoulement des droits fondamentaux vers les sous-entités, autonomes et respectueuses du droit international. Frank Hoffmeister a choisi, en ce qui le concerne, le régime des langues, un sujet toujours délicat en Belgique. Une synthèse du droit positif national et des principes européens concernés laisse place, de manière pragmatique quoique, malheureusement, fort brève, à deux illustrations des chocs possibles : les cas Zaventem/Vilvoorde sur l'accès au marché immobilier et Grimbergen.

Après que Jürgen Vanpraet a abordé de manière générale l'influence européenne au sens large sur les équilibres centrifuges et centripètes, les dernières pages de l'ouvrage sont réservées à Stefanie de Wolf et Marc Van der Hulst qui reviennent sur les effets des périodes en affaires courantes à l'égard des obligations de l'Union.

Au terme de analyses que nous venons à peine d'effleurer, nous ne manquerons pas de dégager l'importance de l'ouvrage en matière fiscale vu la diversité des approches offrant une vision globale, parfois proactive, de l'objet d'étude. Preuve s'il en fallait d'une Europe en dissolution dans les moindres recoins du droit interne et amenée à influencer, que ce soit grâce au marché intérieur propice à l'hétérogénéité économique, aux grandes libertés de circulation ou au respect de l'identité nationale, les questions pratiques de répartition fiscale qui surviendront dans un futur proche.

156 | Revue de fiscalité régionale et locale | 2014/2

LARCIER

Multi-société (139.165.31.14)
Europese voorschriften en Staatshervorming / Contraintes européennes et réforme de l'État
Éditions Larcier - © Groupe Larcier